

tous les sociétaires participent aux mérites de cette bonne action. En outre, un mutualiste aime véritablement sa famille, puisqu'il la met en mesure de vivre honorablement, même si une mort prématurée l'enlevait à son affection.

Il remplit son devoir envers lui-même, parce qu'en entrant dans une société de secours mutuel, il s'engage à en suivre les règlements. Tenir un homme dans le droit sentier, telle est la visée de ces règlements. Ils défendent l'abus des liqueurs enivrantes ; ils menacent de la déchéance de leurs droits acquis les désœuvrés. Celui qui est lié à l'observance de ces règlements est d'autant moins exposé à donner dans les abus qu'ils dénoncent.

En traitant ce côté religieux de la Mutualité, je me permettrai d'ouvrir une parenthèse et de dire que le devoir d'un catholique est de s'affilier à des sociétés catholiques et non à des sociétés neutres. Une organisation neutre en matière de religion se trouve par le fait même opposée à la religion catholique. "Qui n'est pas pour moi est contre moi." Les sociétés neutres ne sont pas reconnues par l'Eglise ; elles sont tolérées parce que, dans sa sagesse, le successeur de St-Pierre tient toujours compte de la faiblesse humaine et préfère souvent déconseiller plutôt que défendre. Il semble cependant que les catholiques devraient avoir autant de respect pour un conseil émanant de Rome que pour un ordre.

Le fait est indéniable et l'expérience a prouvé que la foi d'un catholique s'alliant à des protestants, à des personnes religieuses ou anti-religieuses, subit un assaut dangereux. Dès lors, pourquoi s'exposer de la sorte plutôt que de s'enrégimenter dans des sociétés catholiques qui offrent des avantages tout aussi grands que les sociétés neutres ? Pourquoi un catholique se met-il dans cette fâcheuse position de ne pouvoir entrer dans son église avec l'insigne de sa société sur sa poitrine ?

On devrait être meilleur catholique que cela. Libre aux protestants de toutes les dénominations de se conduire comme bon leur semble ; nous ne leur voulons que du bien. Mais nous soutenons qu'un catholique doit en tout et partout se révéler tel et ne pas faire une mésalliance en s'affiliant à une société neutre.

* * *

Au point de vue national, la Mutualité est le plus puissant facteur propre à assurer l'intacte survivance des caractères distinctifs d'un peuple.

Comme celle des individus, la vie des nations est tissée de luttes continuelles. Jamais de victoires définitives dans ce domaine. Tantôt, ce sont des luttes contre des ennemis extérieurs, tantôt ce sont des luttes contre des ennemis intérieurs. Les uns comme les autres doivent durer toujours. Les peuples qui meurent ne sont pas les peuples persécutés et forcés, partant, d'être toujours sur la brèche, mais les peuples enivrés par la victoire, endormis dans une fausse sécurité, rongés par le

bien-être et le luxe. L'infortune retrempe un peuple comme elle retrempe un individu. Témoin, l'histoire de tous les siècles : le peuple hébreux était fort, vigoureux, moral, quand ses ennemis le harcelaient de tous côtés ; le peuple romain était puissant tant qu'il s'acharnait à asséoir solidement son empire ; le petit peuple polonais a fait montre d'une vitalité remarquable dans la persécution ; les Acadiens sont restés fidèles à leurs traditions en dépit d'un grand dérangement. Il en sera de même des Canadiens-français ; ils ont des luttes pacifiques à livrer et des victoires non sanglantes à remporter. Ces luttes ne pourront qu'infuser à la race une énergie plus forte, une confiance plus saine, une espérance plus vivifiante. Mais, pour cela, il faut de l'union, et de l'union véritable. Où la trouver ailleurs qu'au moyen d'une société mutuelle, franchement canadienne-française ?

Jamais on n'insistera trop sur l'importance, pour les Canadiens-français, de s'enrôler dans des sociétés catholiques et canadiennes-françaises, plutôt que d'aller grossir les rangs des sociétés neutres ou cosmopolites.

Une race, pour être forte, doit concentrer ses énergies dans ses institutions propres et affirmer, sans ostentation mais sans timidité non plus, son droit à l'existence. Il n'y a rien dans pareille attitude et dans pareille conduite qui doive briser les bonnes relations existant entre les groupes ethniques composant une nation.

Il y a certes des gens qui prétendent qu'en se mêlant aux sociétés à base anglo-saxonne, les Canadiens-français contribuent largement à asséoir la paix, la concorde et l'harmonie entre les deux éléments principaux qui habitent ce pays. Pas du tout. Loin d'aider par là à asséoir "l'entente cordiale", on compromet cette belle cause, car l'entente cordiale n'est possible qu'entre groupes se traitant d'égal à égal et constituant des personnalités distinctes. Les Canadiens-français ont beaucoup à perdre et rien à gagner en ne développant pas les traits principaux de leur caractère national. Entourés de compatriotes de langue anglaise, obligée en plusieurs instances de faire usage d'un idiome qui n'est pas le leur, contraints de donner à leurs enfants une éducation cadrant mal avec leur nationalité, les Canadiens-français disséminés entre la rivière Ottawa, le St-Lawrent et les grands lacs échapperont-ils à l'anglicisation ? Leur nationalité ne sombrera-t-elle pas dans la grande fournaise agglomérative ? Non, s'ils savent se prémunir contre le danger ! Oui, s'ils restent dans une criminelle passivité.

L'heure est grave. Un peuple n'a rien de plus sacré que sa nationalité. Par ce mot, on entend l'ensemble des caractères qui le distinguent des autres peuples. Langue, religion, mœurs, traditions, aspirations, tels sont les éléments constitutifs d'une nation. Or, ces éléments ont

perdu leur pureté primitive chez les Canadiens-français d'Ontario. La belle langue française est soit ignorée, soit très peu connue, soit très mal parlée, par des hommes dont les ancêtres se sont immortalisés, même après la conquête, dans la défense des droits de leur langue. Le flambeau de la foi a perdu de sa lumière éblouissante, parce que l'éducation n'est pas religieuse, et parce qu'un commerce constant avec des protestants ne peut que nuire au sens religieux d'un catholique. Les traditions et les mœurs françaises s'oublient en raison des relations journalières de la jeunesse surtout avec de petits compatriotes imbus d'idées toutes anglaises. Quant aux aspirations, il est difficile de les définir ; d'aucuns craignent toujours de déplaire aux Anglais, comme si le prétexte du fanatisme de ceux-ci avait sa cause ailleurs que dans la veulerie de certains Canadiens-français ; d'autres se désistent de tous les mouvements nationaux, parce qu'ils les croient susceptibles de nuire à tel ou tel parti politique.

Le remède à la situation réside dans la Mutualité catholique et Canadienne française. Il est à espérer qu'on saura le comprendre et agir en conséquence.

Pour sa part, l'Union St-Joseph du Canada ouvre bien large ses bras aux Canadiens-français d'Ontario. Elle se propose dans l'avenir de défendre leurs intérêts comme elle l'a fait par le passé.

SITUATION DEMANDEE.

Jeune homme de 22 ans désirerait obtenir position de commis, ville ou campagne. Donnerait référence sur demande. 7 ans d'expérience dans le commerce d'épicerie. Pressé.—S'adresser à

WILFRID PICHER,
70 rue Brewery, Hull.

Commissaires du Président général

Jusqu'à date, des commissions de Commissaires du Président général ont été données aux personnes suivantes :

M. Gaspard Pacaud, Windsor, avec juridiction sur Détroit, Sandwich, Tilbury et Walkerville.

M. le curé L. A. Beaudoin, Walkerville, avec juridiction sur Windsor, Stoney Point, Bellerivière et Tecumseh.

M. le notaire J. A. Tremblay, Tilbury, avec juridiction sur St-Joachim, Doversouth, Staples et Rivière aux Canards.

M. Gédéon Lafond, Hull, avec juridiction sur le conseil Notre-Dame n° 1.

M. Maxime Thivierge, Lefavre, avec juridiction sur Wendover.

M. Albert Desjardins, Sault-Ste-Marie, avec juridiction sur Thessalon et Espanola.

LA BANNIERE DE MARIE-IMMACULEE.

Cordial merci au Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa, qui vient de nous faire parvenir le numéro de 1910 de la *Bannière de Marie-Immaculée*.

Pour l'information de nos lecteurs, disons qu'il s'agit d'une publication annuelle, dont le produit soutient en grande partie l'œuvre si importante des vocations religieuses et sacerdotales.

La *Bannière de Marie-Immaculée* est une coquette revue, instructive et récréative. Outre ses articles sérieux et ses anecdotes charmantes, elle est ornée de gravures exquises. Nous la recommandons à nos lecteurs. On peut l'obtenir moyennant la modique somme de 25 centins, au Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa.

Réclamations payées en janvier

No du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
				\$			
958	Edouard Diné	33548	Clara Diné	500.00	20/10	7 jan.	Québec
974	Nap. Jetté	29446	M. Nadon	1,500.00	26/11	7 "	Blind River
980	Alma Dumouchel	34880	St. Poirier	75.00	28/11	7 "	Valleyfield
983	J. Osc. Campeau	14094	J. Alph. Campeau	750.00	28/11	27 "	Thetford
							Miner
984	Jos. Leblanc	17732	Lydia Leblanc	1,500.00	28/11	7 "	Orléans
985	Honoré Dinelle	10446	A. Dinelle	1,500.00	17/11	7 "	Ottawa
986	A. E. Jalbert	30746	M. A. Beaulieu	750.00	7/12	27 "	Riv. du Loup
988	Jos. Bégin	33540	Ant. Bégin	500.00	3/12	7 "	St. J.-Chryst.
990	Edouard Ferron	4361	M.-Lse Lavoie	3,000.00	7/12	27 "	Ste-Flore
992	D. Payeur	9433	Jos. Laroche	100.00	15/12	7 "	Brompton
993	Justine Beaudet	12127	T. Lemay	100.00	17/12	14 "	Deschailions
994	Emma Bastien	4251	Alex. Bastien	100.00	15/12	14 "	Chelmsford
997	T. Dumais	10174	D. Landry	50.00	24/12	14 "	St-Alexandre
998	J. Farrell	1527	Pierre Farrell	75.00	14/12	14 "	Rockland
999	Léda Caron	7533	N. Bélanger	100.00	25/12	14 "	Montmagny
1003	Alice Green	3059	Honoré Parent	75.00	17/12	27 "	Janeville
1008	Jos. Richer	14954	M. A. Doran	1,500.00	19/12	27 "	Hull
995	Octave Lacelle	21594	Jules Lacelle	1,500.00	21/12	31 "	Hawkesbury
989	Alf. Guérin	34359	G. Grenier	1,500.00	10/12	31 "	Beaufort
1005	Dieud. Comtois	4845	Alice Pagé	1,500.00	7/1/10	31 "	Lac Tortue
1002	J. C. N. Leblanc	34997	N. Leblanc	1,500.00	2/1/10	31 "	Kamouraska